

ESTAIMPUIS

Budget participatif communal – Formulaire de candidature

Lancement de l'appel à projet : 2023

Le présent appel à projets couvre des projets qui devront être réalisés pour le 31 décembre 2024 (sauf dérogation).

Pour être jugé recevable, votre dossier doit répondre aux modalités et conditions reprises dans le règlement relatif au présent appel à projet.

Le dossier de candidature complet doit être rentré auprès de l'administration communale d'Estaimpuis **pour le 15 novembre 2023 à minuit au plus tard** :

- Soit par courrier postal : Collège des Bourgmestre et Echevins, rue de Berne 4 à 7730 Leers-Nord.
- Soit par voie électronique à l'adresse mail : thierry.duboisdenghien@estaimpuis.be.

Pour être considéré comme complet, tout dossier de candidature doit comprendre :

- Le présent formulaire dûment complété et signé par les deux personnes habilitées à représenter le comité.
- Tous documents utiles pour la bonne compréhension du projet (cartes, plans, devis, photos...).
- Le document attestant de l'habilitation des personnes renseignées dans le questionnaire à représenter le comité de village.

Attention : il est important que vous preniez bien le temps de remplir tous les champs de ce questionnaire car celui-ci a été conçu selon les critères qui serviront de base lors de l'attribution des points par le comité d'avis.

Protection des données :

Vos données sont protégées par les dispositions légales relatives à la protection de la vie privée et aux traitements de données à caractère personnel. Le collège communal de Estaimpuis, responsable de traitement des données, mettant en œuvre pour les respecter.

*Nous vous informons que nous recueillons et traitons vos données personnelles uniquement dans le but de pouvoir assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de vos demandes et inscriptions auprès de nos divers services et activités (aucune utilisation à des fins commerciales ou publicitaires). Vous disposez de droits par rapport à vos données (droits d'accès, rectification, oubli, ...); pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-citoyen>
Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à pauline.pruvost@estaimpuis.be*

Coordonnées

Nom du comité :

- ASBL – Numéro :
- Association de fait (**joindre la charte de l'association à l'appel à projet**)
- Groupement d'habitants

Territoire sur lequel le comité exerce son champ d'action :

Personnes habilitées à représenter le comité

Ces personnes seront les contacts privilégiés de l'administration lors des différentes étapes de la sélection. Elles pourront notamment être appelées à présenter le projet lors de la réunion du comité d'avis.

Personne 1

Nom :

Prénom :

Fonction au sein du comité :

Téléphone(s) :

Mail :

Personne 2

Nom :

Prénom :

Fonction au sein du comité :

Téléphone(s) :

Mail :

Le comité associe au moins 3 personnes résidant à titre principal dans le quartier/village concerné : OUI – NON

Le comité est constitué d'au minimum...

	OUI	NON
Une personne âgée de 16 à 25 ans		
Une personne âgée de 26 à 45 ans		
Une personne âgée de 46 à 65 ans		
Une personne âgée de 66 ans et plus		
Une personne à mobilité réduite		

